CORPS COMMUNS ET OUVRIERS PROFESSIONNELS DU SECTEUR DE L'ÉDUCATION

Le syndicat décidé à poursuivre la protestation

Après le débrayage des 16, 17 et 18 septembre, les corps communs et les ouvriers professionnels du secteur de l'éducation comptent revenir à la charge dans les prochains jours et menacent de durcir leur mouvement de protestation si leurs revendications ne sont pas prises en charge par la tutelle.

F.-Zohra B. -Alger (Le Soir) - Après le débrayage de trois jours, les corps communs et ouvriers professionnels se disent décidés à poursuivre la contestation tant que leurs revendications ne sont pas prises en charge par le ministère de l'Education.

Le syndicat compte se réunir demain avec les travailleurs du secteur des services d'intendance en vue de programmer des actions communes à même de sensibiliser la tutelle sur leurs préoccupations.

«Nous n'allons pas nous arrêter là, nous sommes décidés à rester mobilisés jusqu'à la satisfaction de nos revendications», a déclaré Ali Bahari, secrétaire général du syndicat des corps communs.

«Nous n'acceptons pas les textes actuels, les responsables ont spolié nos droits. Ainsi, pour l'élaboration du statut, nous n'avons pas été consultés alors que les enseignants ont émis leur avis. Nous avons donc été lésés, il y a des failles inadmissibles dans les textes et nous n'allons pas les accepter», a déclaré le syndicaliste. Ce dernier dénoncera, par ailleurs, «le mutisme de la tutelle qui refuse de prendre en considération les revendications des travailleurs du secteur».

Photo : Samir Sid.

Abdelatif Baba-Ahmed, ministre de l'Education.

Les travailleurs protestataires revendiquent, notamment, l'intégration de tous les corps communs et ouvriers professionnels dans le secteur de l'éducation, la révision du statut particulier et du régime indemnitaire, signés par le Conseil des ministres le 7 février 2012 dans le cadre la loi de finances complémentaire et la révision des salaires de base.

Le syndicat exige également la généralisation de la prime de rendement à tous les travailleurs et l'abrogation de l'article 87 du code du travail.

Le débrayage du syndicat des corps communs et ouvriers professionnels a coïncidé avec la rentrée scolaire et a touché cette semaine les établissements d'enseignement moyen, les lycées et toutes les administrations de l'éducation nationale.

F.-Z. B.

Badr'Eddine Mili nous écrit

«1- La contribution intitulée «Ferhat Abbas, l'anti-héros» parue le 19 septembre 2012 a été publiée à l'occasion du 54e anniversaire de la formation du 1er Gouvernement provisoire de la République algérienne

2- Un mastic a fait sauter la première ligne du premier paragraphe de la deuxième page du texte. Il fallait y lire : «Le minimalisme, justifié par la marge de manœuvre du contexte d'alors, était-il la meilleure voie à emprunter pour faire avancer la cause nationale et faire changer de cap au colonat ?», le reste sans changement.

3- Le maréchal Saint Arnaud, profondément impliqué dans la conquête de l'Algérie et, en particulier de Constantine, n'avait pas été l'un des premiers gouverneurs généraux d'Algérie, comme rapporté par erreur, mais ministre de la Défense de France, nommé par le prince-président Napoléon III pour appuyer son coup d'État de 1852. «Il avait une âme de chacal», avait dit de lui Victor Hugo. Ce fut, plutôt, le maréchal Clauzel qui compta parmi les premiers gouverneurs généraux d'Algérie en 1831 puis en 1835

4- Sultan Galièv fut commissaire du peuple aux nationalités du gouvernement soviétique et non secrétaire. Il fut assassiné en 1940 par le NKVD, la police politique de Staline.

5- Dans le deuxième encart de la deuxième page évoquant «l'espoir» de voir le mouvement ouvrier international aider l'émancipation des peuples coloniaux, il fallait comprendre que c'était, là, la position de Messali Hadj et non, évidemment, celle de Ferhat Abbas.

Toutes nos excuses aux lecteurs du *Soir d'Algérie*.»

SELON LE CLA

30% d'élèves n'ont pas trouvé de places dans les lycées

Près de deux semaines après la rentrée scolaire, plus de 30 % d'élèves n'ont pas encore trouvé de places dans les lycées. Le Conseil des lycées d'Algérie (CLA), qui révèle ce taux, ajoute que plus de 25% des élèves n'ont pas de livres et que chaque lycée souffre du manque d'au moins cinq enseignants.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Vu cet état de fait, le CLA se dit surpris par la dernière déclaration du gouvernement qui s'est félicité du bon déroulement de la rentrée scolaire. Le syndicat s'interroge : «Quel rapport le président a reçu pour faire une telle déclaration ?»

Selon le syndicat, l'école publique est plus que jamais en crise et il faut agir vite pour sauver les élèves. Cette situation, selon le CLA, est le résultat de la réforme du système éducatif, dont l'application a été brusque et sans analyse, dit-il.

L'ouverture d'annexes pour pallier la surcharge des classes est qualifiée de solution de «bricolage» par le CLA. Selon ce dernier, ce tsunami était prévisible depuis 2008 suite au projet de joindre les deux années 5e et 6e. «Aujourd'hui, plusieurs pays tels que la France, la Belgique, l'Espagne, le Canada ou l'Italie, parmi les précurseurs de la réforme, remettent celle-ci en question et se retrouvent confrontés aux mêmes problèmes, mais chez nous, le laboratoire restera ouvert», a indiqué le syndicat dans un communiqué.

Selon un bilan établi par le CLA, les élèves n'arrivent jamais à terminer leur programme scolaire, la moitié du programme reste inexploitée, l'approche par compétence n'a jamais été appliquée, et chaque année, les élèves de terminale sortent dans la rue pour demander un seuil du programme, «chose qui n'existe qu'en Algérie, et ont droit à un baccalauréat au rabais non reconnu à l'étranger et plus de la moitié ne peuvent terminer leur cursus universitaire vu leur niveau».

Photo : DR.

Le CLA, qui appelle à revoir les textes des conseils de discipline et à responsabiliser les parents, demande l'organisation d'une conférence nationale où seront associés la société civile, l'administration, les parents d'élèves, l'enseignant et les inspecteurs, afin de trouver des solutions adéquates.

S. A.

L'AFFAIRE SONATRACH DEVANT LA CHAMBRE D'ACCUSATION

Le verdict sera connu dans dix jours

L'affaire Sonatrach, actuellement pendante devant la huitième chambre relevant du pôle judiciaire spécialisé du Centre, n'est pas près de connaître son épilogue.

Et pour cause, la chambre d'accusation près la cour d'Alger a prolongé d'une semaine sa délibération. Un prolongement décidé afin de permettre à la défense de déposer une nouvelle fois ses mémoires, et ce, à la lumière des conclusions du juge instructeur.

Pour rappel, dans les conclusions de son enquête complémentaire remises à la chambre d'accusation près la cour d'Alger, le magistrat en charge de l'instruction de cette affaire a justifié sa demande par les nouveaux faits apparus à la lumière des commissions rogatoires. La chambre d'accusation près la cour d'Alger, faut-il le noter, avait déjà examiné les premières conclusions de l'instruction. Cette dernière faisait état de la correctionnalisation du dossier et de l'annulation des poursuites au profit de trois prévenus. Cependant, la chambre d'accusation a ordonné un complément d'enquête sur les biens détenus en Algérie et à l'étranger par l'ensemble des prévenus afin de vérifier s'il n'y a pas eu délit de blanchiment d'argent. A ce sujet, deux commissions rogatoires ont été instituées respectivement le 31 janvier et le 30 décembre 2010. La première était adressée au doyen des juges du tribunal parisien, alors que la seconde au doyen des juges du tribunal de Bruxelles.

Des demandes de saisie des biens détenus, éventuellement, en France ont été également formulées. Ainsi, suite à cette nouvelle situation, les magistrats de la chambre d'accusation doivent statuer sur cette affaire dans un délai de dix jours, alors que les mémoires de la défense doivent être remis dans les cinq jours à compter de ce jour.

A. Bettache